

FICHE DE CONSTATS

Exploitant : SOTEM

Lieu de constat : Installations de broyage, concassage, criblage – commune du Revest-les-Eaux

Date de l'inspection : 31 mars 2021

	Prescriptions contrôlées	ConstatsN°	Non-conforme	Susceptible de mise en demeure
1	Arrêté préfectoral du 20/08/2020 et Arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement « , y compris lorsqu'elles relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques n° 2516 ou 2517 ». Article 6	L'exploitant a un accord avec la société voisine du site et appartenant au même groupe, en l'occurrence SOMECA, pour disposer des services d'un camion asperseur de la carrière pour limiter les envols de poussières aux abords de le l'installation et faire le plein de la réserve d'eau interne alimentant des asperseurs.		
	Suites : Sans objet		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires : /	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
2	Arrêté du 26/11/12 :Article 10 article 17	Articles 10 : S.O Art. 17 : L'installation est dotée de 2 réserves d'eau de capacité unitaire de 30 m³, soit 60 m3 au total alors que l'art. 1T de l'AM du 26//11/2012 impose une capacité totale de 120 m³.	X	X
	Suites : L'exploitant propose de monter sa capacité disponible pour les eaux d'extinction à 120 m³ en incluant la réserve d'eau du bassin bétonné de 100 m³. Il convient de faire valider cette option par les services du SDIS 83 notamment sur leurs exigences techniques (raccords disponibles, etc) et de pouvoir démontrer que la réserve d'eau aura à tout moment une capacité disponible de 60 m³ (indépendamment des 2 x 30 m³) . <u>Le justificatif de saisine du SDIS devra être adressé à l'inspection des installations classées sous 15 jours</u>		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

	Prescriptions contrôlées	ConstatsN°	Non-conforme	Susceptible de mise en demeure
3	Arrêté du 26/11/12 : article 19	La sortie du déshuileur/débourbeur se fait de l'autre côté de la route dont le point de rejet a une altimétrie supérieure au débourbeur. Une pompe de relevage asservie à une détection de niveau permet le rejet au niveau naturel. Il n'y a pas de vanne d'isolement permettant d'isoler le milieu naturel en cas de pollution accidentelle.	X	X
	Suites : Il est nécessaire que l'exploitant rédige sous 1 mois une consigne indiquant qu'en cas de situation accidentelle, le personnel d'exploitation doit isoler électriquement la pompe de relevage pour éviter tout rejet accidentel au milieu naturel. Prévoir également un affichage de celle-ci in situ Délai de transmission de réponse : 15 jours		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
4	Arrêté du 26/11/12 : article 23	L'exploitant nous a indiqué que le forage qui est en service sur le site de l'installation n'a que peu de débit et ne répond pas aux besoins du site en eau d'arrosage notamment. Des recherches sont actuellement en cours pour déterminer si un autre captage pourrait être exploité sur le site.		
	Suites : Sans objet		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
5	Arrêté du 26/11/12 : article 33	Transmission à l'inspection des rapports annuels de prélèvements et analyse d'eau en sortie du séparateur d'hydrocarbures. Les rapports de 2019 et 2020 ont été consultés et ne font pas apparaître de non-conformités.		
	Suites : Sans objet		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires : /	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

	Prescriptions contrôlées	ConstatsN°	Non-conforme	Susceptible de mise en demeure
6	Arrêté du 26/11/12 : articles 39, 41 et 57	Transmission à l'inspection des rapports annuels du suivi de retombées de poussières. En 2019, il avait été constaté une forte augmentation des niveaux d'empoussiérage moyen qui avait été expliqué par l'exploitant par le fait que le point présentant une valeur supérieure à 30g/m ² /mois était situé sous le vent dans l'axe d'un stock de matériaux de la société voisine SOMECA (transport de matériaux de carrière dans le cadre du chantier du port de Monaco +période sèche)		
	Suites : Sans objet		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires : /	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
7	Arrêté du 26/11/12 : article 10	L'exploitant n'a pas recensé les différentes parties de l'installation qui, en raison des caractéristiques, sont susceptibles d'être à l'origine d'un accident pouvant avoir des conséquences sur les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement (atelier, dépôts lubrifiants, etc).		
	Suites : Transmission à l'inspection des installations classées sous 1 mois du recensement réalisé, du plan de report des zones à risques sur un plan général.		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires : /	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>